Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 4 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DFA 55-2 Décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 sur la section de fonctionnement.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération 2019 DFA 118-2 des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris;

Vu les délibérations des 23 et 24 juillet 2020 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2019 ;

Vu les délibérations des 23 et 24 juillet 2020 arrêtant le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission;

Délibère:

Article 1^{er} : La décision modificative n°1 de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 est arrêtée comme suit :

- Recettes......46 143 128,98 €

conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

- Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.
- Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre.
- Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :
 - Un complément de 17 690 980,88 € pour risques et charges,
 - Une reprise de 10 470 935,98 € pour risques et charges.

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 17 690 980,88 € et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au

chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 10 470 935,98 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 24 835 310 € à 32 055 354,90 € (voir détail joint en annexe).

- Un complément de 12 470 406 € pour créances.

Les provisions complémentaires constituées pour créances sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6817 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 4912 pour 12 470 406 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour créances sont portées de 81 820 523 € à 94 290 929 € (voir détail joint en annexe).

- Un complément de 47 203 € pour les dépréciations des titres de participation,
- Une reprise de 3 553 956 € pour les dépréciations des titres de participation.

Les dépréciations des titres de participation complémentaires sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6866 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 29612 pour 47 203 € et les reprises sur dépréciations des titres de participation sont imputées en recettes au chapitre fonctionnel 946, compte 7866 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 29612 pour 3 553 956 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières pour les titres de participation sont portées de 22 188 503 €, montant incluant les dépréciations comptabilisées par opérations d'ordre non budgétaires, à 18 681 750 € (voir détail joint en annexe).

- Un complément de 147 332 € pour dépréciation sur immobilisations financières au titre des autres formes de participations.

Les dépréciations des autres formes de participation complémentaire sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6866 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 29662 pour 147 332 € du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les dépréciations des autres formes de participation sont portées de 150 668 € à 298 000 € (voir détail joint en annexe).

			=	VOTE DU BUI	BUDGET				
	B - SECTION DE FONCTIONNE	ICTIONNEMENT	T - VUE D'ENSEMBL	E - DE	<u> </u>	AE NOUVELLES ET CREI	CREDITS DE L'EXERCICE	CICE	В
		Budget de	Restes à	Vote de	Propositions	Vote de	Pour information,	Pour information,	TOTAL
Chap.	Libellés	l'exercice (1)	réaliser N-1 (2)	l'assemblée sur les AE lors de la séance budaétaire (3)	nouvelles	l'assemblée (4)	dépenses gérées dans le cadre d'une AE	dépenses gérées hors AE	(RAR N-1 + Vote)
93	Services ventilés	6 553 353 312,25	00'0	00'0	5 926 018,75	5 926 018,75	00'0	5 926 018,75	5 926 018,75
930	Services généraux	829 719 305,52	00'00	00'0	-5 373 981,25	-5 373 981,25	00'0	-5 373 981,25	-5 373 981,25
930-5	Gestion des fonds européens	1 241 325,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
931	Sécurité	401 841 515,88	00'0	00'0	1 000 000,00	1 000 000,00	00'0	1 000 000,00	1 000 000,00
932	Enseign., form. professionnelle,	741 005 786,70	00'0	00'0	10 200 000,00	10 200 000,00	00'0	10 200 000,00	10 200 000,00
000	apprent.	70 000 100	c c	0	00000	00000	0		0000000
933	Cult., Vie soc., Jeun., sports,	595 904 903,37	00.0	00,0	00,000 00c I-	00,000 00c I-	no'n	00,000 00c I-	00,000 00c T-
934	Santé et action sociale (hors	1 778 192 027,28	00'0	00'0	2 600 000,00	2 600 000,00	00'0	2 600 000,00	2 600 000,00
	APA et RSA/Régularisation de								
934-3		133 004 576,84	00'0	00'0	-7 000 000,00	-7 000 000,00	00'0		-7 000 000,00
934-4		437 724 120,36	00'0	00'0	11 000 000,00	11 000 000,00	00'0		11 000 000,00
935	Aménagement des territoires et	255 358 863,06	00'0	00'0	3 000 000,00	3 000 000,00	00'0	3 000 000,00	3 000 000,00
	habitat								
936	Action économique	63 581 843,42	00'0	00'0	800 000,00	800 000,00	00'0	800 000 00	800 000,00
937	Environnement	673 650 289,72	00'0	00'0	5 500 000,00	5 500 000,00	00'0		2 500 000,00
938	Transports	642 068 695,10	00'0	00'0	-14 300 000,00	-14 300 000,00	00'0	-14 300 000,00	-14 300 000,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non	2 308 956 855,00	00'0		41 545 903,30	41 545 903,30		41 545 903,30	41 545 903,30
	ventilés								
940	Impositions directes	1 339 538 668,00	00'0		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
941	Autres impôts et taxes	253 752 828,00	00'0		-1 221 018,75	-1 221 018,75		-1 221 018,75	-1 221 018,75
942	Dotations et participations	19 757 047,00	00'0		22 021 000,00	22 021 000,00		22 021 000,00	22 021 000,00
943	Opérations financières	145 409 172,00	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
944	Frais de fonctionnement	4 589 140,00	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
	groupes d'élus								
945	Provisions et autres opérations	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
946	Transferts entre les sections (5)	545 910 000,00			20 545 922,05	20 545 922,05		20 545 922,05	20 545 922,05
947	Transferts à l'intérieur de la	00'0			00'0	00'0		00'0	00'00
	section								
95	Chapitre de prévision sans réalisation	14 232 481,85		00'0	-1 328 793,07	-1 328 793,07		-1 328 793,07	-1 328 793,07

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2020

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées	Pour information, Pour information, TOTAL dépenses gérées dépenses gérées (RAR N-1 + Vote)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			(2)	les AE lors de la		(4)	dans le cadre	hors AE	
			_	seance budgétaire (3)		=	d'une AE		= +
952 Dép	Dépenses imprévues			00'0					
953 Vire	Virement à la section	14 232 481,85			-1 328 793,07	-1 328 793,07		-1 328 793,07	-1 328 793,07
d'inv	l'investissement								
TOTAL des g	OTAL des groupes fonctionnels	8 876 542 649,10	0,00	00'0	0,00 46 143 128,98 46 143 128,98	46 143 128,98	00'0	46 143 128,98 46 143 128,98	46 143 128,98

101AL 40143.1		•		
---------------	--	---	--	--

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont voiées lors de la séance d'adoption du budget. Cela conceme des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 88 peuvent alimenter le chapitre 846 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

		ΟΛ - III	III - VOTE DU BUDGET			
	B - SEC	B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	:MENT - VUE D'ENSEN	IBLE - RECETTES		В
					•	
		Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
Chap.	Libellés	(1)	N-1		(3)	(RAR N-1 + Vote)
			(.)		=	= +
93	Services ventilés	2 255 659 909,53	00'0	-23 001 763,00	-23 001 763,00	-23 001 763,00
930	Services généraux	177 681 963,27	00'0	2 998 237,00	2 998 237,00	2 998 237,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 723 944,00	00'0	00'0	00'0	00'0
931	Sécurité	1 135 750,00	00'0	00'0	00'0	00'0
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	63 134 478,00	00'0	00'0	00'0	00'0
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	91 755 913,00	00'0	00'0	00'0	00'0
934	Santé et action sociale (hors APA et	327 977 881,92	00'0	00'0	00'0	00'0
	RSA/Régularisation de RMI)					
934-3	APA	14 500 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0
934-4	RSA / Régularisations de RMI	261 800 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0
935	Aménagement des territoires et habitat	126 705 777,00	00'0	00'0	00'0	00'0
936	Action économique	96 383 775,00	00'0	-6 000 000,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00
937	Environnement	715 668 169,00	00'0	00'0	00'0	00'0
938	Transports	371 192 258,34	0,00	-20 000 000,00	-20 000 000,00	-20 000 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 425 976 880.23	0.00	69 144 891.98	69 144 891.98	69 144 891.98
940	Impositions directes	4 246 959 231,73	00'0	00'0	00'0	00'0
941	Autres impôts et taxes	1 779 376 361,50	00'0	-45 000 000,00	-45 000 000,00	-45 000 000,00
942	Dotations et participations	141 488 084,00	00'0	00'0	00'0	00'0
943	Opérations financières	24 755 520,00	00'0	00'0	00'0	00'0
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	00'0		00'0	00'0	00'0
946	Transferts entre les sections (4)	233 397 683,00		114 144 891,98	114 144 891,98	114 144 891,98

46 143 129 08	IVIOI
0,00	002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

00'0 114 144 891,98

46 143 128,98

0,00

233 397 683,00 00'0

Transferts à l'intérieur de la section Transferts entre les sections (4)

947

TOTAL des groupes fonctionnels

46 143 128,98

46 143 128,98

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 eulon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fail Tobjet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2020

			IV – ANNEXES	EXES					2
	A - PRESENTATION	CROISEE	SECTION DE	 SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE 	1ENT – VUE D'	ENSEMBLE			A2
		01	0	9-0	-	2	3	4	4-3
		Opérations non	Services	Gestion des	Sécurité	Enseign.,form.	Cult., vie soc.,	Santé et action	APA
Chapitre		ventilables	généraux (hors	fonds européens		professionnelle,	jeun., sports,	sociale (hors	
nature			01 et Gestion			apprent.	loisirs	APA et RSA /	
			des fonds					Régularisation	
			européens)					de RMI)	
	DEPENSES	1 784 046 836,25	824 345 324,27	1 241 325,00	402 841 515,88	751 205 786,70	594 464 963,37	1 780 792 027,28	126 004 576,84
011	Charges à caractère général	00'0	190 681 837,27	237,00	18 914 794,88	53 639 708,58	95 165 762,14	125 094 270,61	811 553,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	00'0	395 969 143,00	487 621,00	159 222 653,00	504 119 503,00	311 174 732,00	512 613 076,67	2 993 023,00
014	Atténuations de produits	1 634 048 524,25	142 579 829,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
99	Autres charges de gestion courante	00'0	82 114 515,00	753 467,00	224 704 068,00	193 446 575,12	188 124 469,23	1 143 084 680,00	122 200 000,00
9859	Frais fonctionnement des groupes d'élus	4 589 140,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
99	Charges financières	145 409 172,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
29	Charges spécifiques	00'0	13 000 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
89	Dotations aux provisions, dépréciations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	RECETTES	6 147 579 197,23	180 680 200,27	7 723 944,00	1 135 750,00	63 134 478,00	91 755 913,00	327 977 881,92	14 500 000,00
013	Atténuations de charges	00'0	4 110 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
20	Prod. services, domaine, ventes diverses	00'0	35 048 225,00	00'0	00'0	9 060 677,00	50 575 446,00	63 643 070,00	00'0
73	Impôts et taxes	1 464 417 868,50	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
731	Fiscalité locale	4 527 191 750,73	300 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
74	Dotations et participations	131 214 058,00	5 371 866,00	7 723 944,00	1 135 750,00	50 243 219,00	10 962 291,00	209 700 391,92	10 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	00'0	134 850 109,27	00'0	00'0	3 830 582,00	30 218 176,00	54 634 420,00	4 500 000,00
9/	Produits financiers	24 755 520,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
22	Produits spécifiques	00'0	1 000 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0	00'0	00'0

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2020

		/ – VI	IV – ANNEXES					2
	A – PRESENTATION CROISE	SEE - SECTION D	SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)	MENT - VUE D	'ENSEMBLE (st	uite)		A2
		44	9	9	7	8	6	
Chapitre	Alloyi I	RSA/	Aménagement	Action	Environnement	Transports	Fonction en	TOTAL
nature		Régularisations	des territoires et	économique			réserve	7
	DEPENSES	448 724 120,36	258 358 863,06	64 381 843,42	679 150 289,72	627 768 695,10		8 343 326 167,25
011	Charges à caractère général	16 941 291,36	81 596 676,68	8 609 780,42	226 590 875,72	92 986 432,10		911 033 220,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 113 860,00	160 364 910,00	11 141 063,00	323 168 414,00	70 021 743,00		2 463 389 741,67
014	Atténuations de produits	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		1 776 628 353,25
99	Autres charges de gestion courante	419 668 969,00	16 397 276,38	44 631 000,00	129 391 000,00	464 760 520,00		3 029 276 539,73
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		4 589 140,00
99	Charges financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		145 409 172,00
29	Charges spécifiques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		13 000 000,00
89	Dotations aux provisions, dépréciations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
	RECETTES	261 800 000,00	126 705 777,00	90 383 775,00	715 668 169,00	351 192 258,34		8 380 237 343,76
013	Atténuations de charges	00'0	00'0	00'0	48 000,00	00'0		4 158 000,00
02	Prod. services, domaine, ventes diverses	00'0	3 640 000,00	32 444 432,00	26 828 490,00	298 435 708,34		519 676 048,34
73	Impôts et taxes	00'0	00'0	00'0	223 900,00	00'0		1 464 641 768,50
731	Fiscalité locale	246 800 000,00	2 500 000,00	172 100,00	599 877 745,00	00'0		5 376 841 595,73
74	Dotations et participations	12 500 000,00	469 851,00	947 222,00	1 736 000,00	8 205 200,00		450 209 792,92
75	Autres produits de gestion courante	2 500 000,00	120 095 926,00	56 820 021,00	86 954 034,00	44 551 350,00		538 954 618,27
92	Produits financiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		24 755 520,00
11	Produits spécifiques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0

ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Pour
Contre
Abstentions
Date de convocation :
Présenté par la Maire,
A Paris, le
Délibéré par le Conseil de Paris
A Paris, le
Les membres du Conseil de Paris
Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture, le et de la publication le
A Paris, le

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO